



FAIRE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE UN ATOUT

La Nouvelle Économie désigne la croissance que connaît l'économie depuis l'émergence et l'utilisation des nouvelles technologies qui impactent tous les secteurs. D'autres modèles en émergence bouleversent l'ensemble des activités économiques, notamment dans le secteur des services. Économie numérique, silver économie, économie circulaire sont au cœur du positionnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui sont, dans maints domaines, des précurseurs en matière d'économie collaborative. Le développement durable, le recyclage, le ré-emploi, la lutte contre le gaspillage et la promotion des économies d'énergies sont depuis longtemps promus par des entreprises de l'économie sociale et solidaire. La silver économie est au cœur des métiers de la santé, de l'action sociale, de la culture et de l'aide à domicile qui seront parmi les plus recherchés d'ici 2022. L'UDES est porteuse d'une économie du partage désintéressée favorisant le développement de modèles de gouvernance participatifs et dont l'objectif premier ne doit pas être de rechercher le profit. Elle se fait fort de promouvoir ces modèles auprès des décideurs publics.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

9

Favoriser l'implication des citoyens dans la gouvernance des projets liés à la transition énergétique.

- ⇒ Créer un lieu ressource national, allant de pair avec le développement d'un réseau d'accompagnement de proximité pour les porteurs de projets et collectivités territoriales.
- ⇒ Mettre en place un portail numérique de l'innovation sociale au service de la transition énergétique.
- ⇒ Valoriser les modèles coopératifs et associatifs en adéquation avec la transition écologique (Scop, Scic et associations).

10

Mettre en place une fiscalité incitative pour les entreprises en matière écologique.

- ⇒ Introduire une TVA réduite pour les produits issus de l'économie circulaire, identifiés par un label national (type IGP).

ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SILVER ÉCONOMIE

11

Favoriser et soutenir l'autonomie des personnes fragiles ou âgées au domicile ou en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) grâce à la domotique, la robotique, les TIC et l'adaptation du matériel.

12

Soutenir et favoriser les structures de gestion du grand âge et de la santé qui associent les usagers, les familles et les proches à leur gouvernance et agissent dans le sens de l'intérêt collectif.

- ⇒ (mutuelles, associations, établissements médico-sociaux).

13

Créer un comité d'éthique national Silver économie.

- ⇒ Référencer et labelliser les offres, définir les bonnes pratiques pour la diffusion d'aides (domotique, matériel technique) facilitant l'avancée en âge des personnes en perte d'autonomie, selon des critères d'effectivité objectifs.

DÉVELOPPER AUTREMENT LE NUMÉRIQUE ET SES USAGES

14

Promouvoir une économie collaborative socialement responsable.

- ⇒ Instaurer un cadre adapté et une gouvernance partagée permettant une véritable répartition des richesses, rempart aux seules logiques de rentabilité développées par d'autres modèles de services.
- ⇒ Favoriser l'émergence de nouvelles pousses d'une économie collaborative et coopérative en développant des moyens importants dans le cadre de la BPI, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

15

Réguler l'activité des plateformes numériques pour en faire des acteurs économiques au service de la société.

- ⇒ Garantir l'assujettissement social et fiscal des plateformes en réfléchissant notamment à la taxation de l'utilisation, par les plateformes, des valeurs produites par les utilisateurs.
- ⇒ Imposer la coopération entre plateformes et administrations fiscales, de manière notamment à ce que celles-ci transmettent les données relatives à l'activité de leurs utilisateurs, pour imposition s'il y a lieu, en fonction de seuils à définir.
- ⇒ Accélérer les procédures de sanction pour abus de position dominante.
- ⇒ Travailler, au niveau international, à la convergence des pratiques des pays en matière de fiscalité et de réglementation applicables au numérique, en introduisant la notion de « paradis fiscal numérique ».

16

Réformer la propriété et la gestion dans le temps des données personnelles collectées grâce au numérique.

- ➔ Assurer leur valorisation au service du collectif, grâce à de grands projets de recherche publique, dont l'État sera garant.

17

Améliorer la protection sociale des travailleurs du numérique, via des coopératives de travail associé.

- ➔ Sécuriser les parcours des travailleurs du numérique en leur permettant d'alterner des périodes de travail sous différents régimes.
- ➔ Assurer leurs droits sociaux en matière de protection santé et retraite.
- ➔ Rompre l'isolement et la dépendance des travailleurs isolés du numérique, en mutualisant des projets et des moyens.
- ➔ Assurer l'ancrage territorial des entreprises, activités et emplois ainsi créés.

18

Encourager les démarches prospectives sur les besoins en compétences à venir, en misant sur le numérique, la transition environnementale et les métiers de demain.

- ➔ Orienter les financements en matière de formation en conséquence.
- ➔ Anticiper les impacts sur l'emploi du développement de l'économie numérique.